

placée sous le vocable de saint Martin, et fut abandonnée ensuite pendant plusieurs siècles.

D'après La Mure, la reine Brunehaut, en 612, fit restaurer l'abbaye d'Ainay, qui avait déjà subi et eut à subir encore de nombreuses vicissitudes.

On peut en effet nommer au nombre de ses principaux destructeurs pendant une suite de siècles, les Allobroges, les Huns, ayant à leur tête Attila, les Vandales, les Lombards sous le règne de Gontrand, les Maures d'Espagne, les Hongrois, en 937, enfin, plus tard, les Calvinistes.

Tour à tour anéanti et réédifié, ce monastère voyait toujours s'accroître son importance et son autorité, car sa juridiction abbatiale avait fini par acquérir des limites très-étendues.

Enfin, en 1685, cette abbaye fut sécularisée, et en 1690, son église devint paroissiale, sous la dénomination de Saint-Martin d'Ainay (1).

Revenons au sceau qui fait l'objet de notre notice.

Le caractère de ses lettres, ainsi que le style du dais dont nous avons parlé plus haut, fait remonter ce monument à la seconde moitié du XIV^e siècle.

L'orthographe du mot *Atthanacensis* écrit avec deux T, ne peut qu'être attribuée à l'ignorance du graveur; les erreurs de ce genre sont d'ailleurs assez communes, et on a lieu de les constater souvent sur les monnaies et les épigraphes de cette époque.

Le type de saint Martin partageant son manteau pour en revêtir un pauvre n'est point particulier à ce sceau.

On le retrouve également sur les sceaux des abbayes qui étaient sous le patronage de ce saint.

Quant au nom de *vestiarii* ou de vestiaire, un titre de 1254 nous fait connaître quelles étaient ses fonctions (2).

(1) Cartulaire des abbayes de Savigny et d'Ainay, par Auguste Bernard. Paris, 1853.

(2) Cartulaire d'Ainay. Manuscrit appartenant à la bibliothèque de la ville de Lyon.